

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 308/2022

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue de Bambecque (en agglomération) – Sté VTPS –

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 08/12/2022 – de M. AGEZ Aurélie – de la Sté VTPS– 28 rue des Pierrettes – 62240 MENNEVILLE ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de changement de deux dispositifs pour Orange, rue de Bambecque à hauteur des numéros d'habitation 122 et 162 ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement, et limitée à 30km/h, au droit des travaux de changement de deux dispositifs de chambre pour Orange – rue de Bambecque à hauteur des habitations n° 122 et 162, à compter du 19/12/2022 pour un délai d'intervention dans les 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement sera interdit au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté VTPS– 28 rue des Pierrettes – 62240 MENNEVILLE, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Mme AGEZ Aurélie – de la Sté VTPS– 28 rue des Pierrettes – 62240 MENNEVILLE, email : aurelie.agez.ext@vtps-sas.fr

Fait à HERZEELE, le 08 décembre 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 08 décembre 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

